

Synthèse de la journée du 13 mars de la FNLV

Parler des ces journées de La Baule, c'est se poser au moins deux questions. Que sont les lieux de vie devenus ? suivi de : que vont-ils devenir ?

Jean-Marc Antoine, de sa place de premier président de la fédération nationale des lieux de vie a rappelé que l'émergence des lieux de vie dans les années 1968/1970 n'a pas été une génération spontanée.

De célèbres précurseurs ont préparé le terrain avant leur naissance.

Le mouvement d'éducation populaire tout d'abord, porteur de valeurs humanistes centrée sur la confiance dans la capacité de l'individu à assumer sa vie, pour peu qu'on lui en donne les moyens.

Ce groupe de psychiatres ensuite regroupés pour les uns, réfugiés pour les autres à Saint Alban qui firent sortir les malades mentaux hors de l'asile pour leur permettre de survivre à la famine qui y régnait au moment de la guerre, donnant naissance à la psychothérapie institutionnelle.

La psychanalyse ensuite, et sa conviction fondatrice : le respect de l'autre, quel qu'il soit et quelle que soit les difficultés qu'il rencontre.

S'égrènent ensuite les pionniers : Maud Mannoni, Fernand Deligny, Claude Sigala qui, pierre après pierre, posent les bases de ce qui constituera les fondements des lieux de vie : refus d'isoler le symptôme, sortir hors des murs de l'institution, vivre avec, assurer la continuité de la relation ...

Ce qui était un beau rêve aurait pu mal tourner.

Les lieux de vie furent en effet frappés dans leur prime enfance par une maladie infantile qui aurait pu être fatale à leur croissance : pour reprendre les expressions sans concession de Jean-Marc Antoine « des querelles de bas à sable », « l'enfermement dans des microcosmes où chacun se regarde le nombril » ou encore « l'isolement dans une forme d'insularité » ...

C'est en mars 1994, lors des premières assises tenues au Palais de justice de Paris, que commence vraiment la prise de conscience de la stérilité des disputes qui parcouraient alors les multiples associations qui s'étaient constituées.

La nécessité d'un travail en commun, pour faire avancer au ministère la reconnaissance des lieux de vie n'aboutira à un résultat qu'en 2002, avec loi portant sur la rénovation sociale.

Et Jean-Marc Antoine de rappeler le rôle joué par le partenariat et notamment le soutien d'un certain nombre d'associations et notamment de syndicats de psychiatres, mais aussi de

personnalités comme Pierre Gauthier, directeur de l'action sociale au ministère des affaires sociales pour réussir à mobiliser les autorités.

Et Jacques Benoît, président de la FNLV, de rappeler le rôle éminent de Jean-Marc Antoine dans l'unification des principaux acteurs du secteur des lieux de vie, mais aussi dans la négociation avec les pouvoirs publics.

Voilà donc les lieux de vie enfin reconnus.

Mais à peine, ont-ils obtenu l'officialisation de leur existence et la validation de leur action que de nouveaux défis leur sont lancés.

Et c'est Jacques Benoit qui a rappelé les nouvelles menaces pesant sur ces structures non traditionnelles : l'acharnement des services fiscaux à les assimiler à des hôtels restaurants la perspective d'être soumis par les départements à des appels à projet ou encore la tentation de la part de certaines collectivités de les formater en réduisant leur côté disparate. C'est donc une position difficile qu'il leur revient à préserver, celle de maintenir leur originalité qui est justement de ne ressembler ni aux familles d'accueil, ni aux institutions.

Quels sont donc les paris à relever pour atteindre ces enjeux ?

On peut certes s'appuyer sur l'action soutenue et résolue de Lionel Brunet qui est venu présenter le bilan d'étape de l'évaluation réalisée par son département, l'Essonne. De ce bilan il ressort un satisfecit global à l'égard de lieux de vie plébiscités pour leur souplesse et leur réactivité à l'égard des publics marqués par l'instabilité, les problèmes comportementaux et les difficultés d'insertion sociale. Avec, cerise sur le gâteau, la divine surprise d'un coût (44.700 €) inférieur à celui d'une mecs (63.000 €) et d'un PF (52.000 €).

Mais il vaut mieux compter en priorité sur les propres forces des lieux de vie.

Je distinguerais trois axes de force qui sont plus particulièrement apparus lors des ateliers : la réaffirmation du savoir être qui traverse ces structures, la place du partenariat et la nécessaire formation et supervision.

L'affirmation d'un savoir être

Ce qui apparaît le plus dans les comptes rendus qui m'ont été remis, c'est bien ce mode de fonctionnement au quotidien qui caractérise si bien les lieux de vie. Je vous propose de distinguer cinq représentations dominantes.

- (1) Tout d'abord, il y a cette capacité à accueillir dans la permanence et la continuité, ce qui permet d'observer d'une manière sensible la problématique de l'enfant.
- (2) Il y a ensuite la souplesse qui permet d'apporter des réponses multiples et adaptables. L'exemple des séjours de rupture montre en quoi il est possible de concevoir des dispositifs répondant à la quête de rites de passage ou rites d'initiation tels que nous les a décrit Jocelin Lachance.
- (3) Vient ensuite l'importance de la dimension émotionnelle : la création d'un lien affectif favorise l'établissement d'une relation de confiance, renforcée encore par le fait de tenir sa parole et ses engagements. « On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir : on n'enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est » affirmait Jean Jaurès.
- (4) L'écoute bienveillante permet l'accueil de la souffrance de l'autre à l'endroit où il est et non pas là où l'on voudrait qu'il soit, dans le respect de son rythme. Cela concerne autant l'acte de délinquance considéré comme le symptôme d'un mal être qu'une situation d'agression sexuelle où il s'agit bien d'accepter l'enfant tant dans sa capacité à dire qu'à ne pas réussir à dire.
- (5) Reste néanmoins l'interrogation : même si le fondement de tout lieu de vie est de croire au changement de celui ou celle qu'on accueille jusqu'où peut-il accepter d'accueillir certains publics ?

On peut retrouver des réponses possibles à ces doutes et ces questions dans les deux dimensions suivantes

La nécessité d'une formation et d'une supervision

La nécessité de recevoir une formation est apparue dans plusieurs ateliers. D'abord en raison d'une carence de reconnaissance liée à l'absence de diplômes. Mais aussi tout simplement pour faire face aux difficultés du quotidien

Cela s'est plus particulièrement posé dans la problématique des troubles psychiques avec une demande explicite d'une approche didactique des mécanismes de ces maladies.

Mais on a retrouvé la même quête face aux agressions sexuelles, avec de nombreuses questions très concrètes : comment écouter l'enfant et ne pas polluer sa parole ? Comment faire reconnaître les abus quand l'enfant agit mais ne parle pas ? Comment faire face à la longueur des procédures ou aux classements sans suite ?

Mêmes types de questionnements face à la délinquance : jusqu'où peut-on tolérer les passages à l'acte ? Si le rappel à la loi reste un outil incontournable, comment s'articulent la loi interne du lieu de vie et la loi de la société ?

Si la formation théorique s'avère incontournable, la supervision est apparue tout aussi indispensable, à tous les participants. Avec une multiplicité de modalités d'application allant de la supervision proprement dite à l'analyse de pratique, en passant par la régulation. Mais quelles que soient les formes prises, il est apparu fondamental de prendre soin de l'outil de travail que constitue la psyché du professionnel, en lui offrant un espace temps donné à l'échange, la parole et l'écoute. Ce petit pas de côté par rapport à sa pratique devant favoriser les ajustements.

L'indispensable travail en partenariat

- Il est apparu essentiel de ne pas rester isolé et de s'articuler avec les autres intervenants.
- A plusieurs reprises, ont été soulignés l'importance des regards croisés et la place d'un tiers extérieur.
- Sans compter la nécessité de préparer l'après, comme dans le cas particulier des séjours de rupture.
- Ou encore d'ouvrir le lieu de vie à des intervenants extérieurs : diététicienne ici, art thérapie là, comme thérapeutique utilisant la créativité comme levier.
- Mais, même si des expériences innovantes ont pu se faire jour quant à des actions partenariales, le constat est récurrent de difficultés en la matière.

- D'abord avec le référent ASE qui doit jouer un rôle de fil rouge, alors qu'il est parfois aux abonnés absents.
- Ensuite, avec le secteur de la psychiatrie avec qui s'établit une hiérarchisation, selon qui parle de l'enfant.
- Enfin, dans la situation des enfants victimes d'agression sexuelle pour lesquels, bien des lieux de vie se retrouvent démunis, sans relais pour prendre en compte leur souffrance.

Cultiver le partenariat est apparu comme une nécessité incontournable qui peut même être élevé au niveau d'une condition d'engagement du lieu de vie à prendre en charge un enfant.

Epilogue

Gérard Rose, représentant de la FNLV Rhône Alpes a ouvert ces débats en rappelant que les lieux de vie étaient nés d'une réaction de survie pour sortir d'une institution mortifère et maltraitante, qu'ils relevaient plus d'une méthode d'interlocution que d'un modèle enfermant.

Les journées 2010 auront prolongé cette réflexion, en revendiquant pour ces mêmes lieux de vie de continuer à rester créatifs dans leurs projets et de préserver les valeurs qui les ont vu naître. Dès lors, leur avenir passerait-il par la nécessité de toujours plus :

- cultiver leur savoir être ...
- renforcer leur formation ...
- s'articuler avec les partenaires extérieurs...

c'est en tout cas le triptyque subjectif que je vous en ai proposé.

Les journées 2010 de la FNLV sont terminées. Vive les journées de La Baule. Bienvenue à la FNLV du Limousin qui prépareront les suivantes.

Jacques Trémintin

10 mars 2010